

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 19 février 2024 à 20h00
Présidence : M. Christophe Fürer
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à l'huissier, à la secrétaire du Conseil et au représentant de la Presse, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Cinq membres du Conseil sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Assermentation d'un nouveau Conseiller
3. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal n°01/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE
7. Étude du nouveau règlement du Conseil – **nomination d'un groupe de travail**
8. **Préavis municipal n°03/2024 relatif à une demande de crédit pour l'étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc – nomination d'une Commission**
9. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié avec la modification du point 7 et l'ajout du point 8, accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-cinq Conseillers participent à la séance, cinq excusés (Mme J. Amy, Mme S. Jara, M. A. Magnollay, M. G. Knigge, M. J.-L. Knigge). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Assermentation d'un nouveau Conseiller

Selon l'ordre des viennent-ensuite établi lors des dernières élections communales de 2021, Mme Yolanda Barrientos prête serment devant l'Assemblée après la lecture de l'article 9 de la Loi sur les Communes sous les applaudissements.

Elle remplace Mme Justine Dutrançois qui a démissionné récemment suite à une incompatibilité entre son lieu d'études et les dates des séances.

3. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau du Conseil

- M. C. Fürer – Président

Organisation du Conseil :

Les dates des séances et votations de 2024 sont présentées à l'écran. La date de remise des rapports pour la prochaine séance du 15 avril est exceptionnellement avancée au 27 mars pour prendre en compte les vacances scolaires.

Préavis municipal n°03/2023 :

Le préavis municipal n°03/2023, traitant du règlement sur les équipements communautaires, avait été suspendu par la Municipalité car le Grand Conseil avait été saisi d'une motion sur un des articles du règlement et une Commission du Grand Conseil nommée. La situation a avancé et le préavis a été réactivé. La Commission ad hoc en a été informée par email ce soir et pourra le traiter pour la séance d'avril normalement.

Informations sur les diverses requêtes faites à la Municipalité :

Le Conseil a l'habitude de travailler avec des questions dans les propositions individuelles, certains points sont restés ouverts, et les Conseillers et Conseillères sont revenus plusieurs fois en séance pour demander un suivi de ces questions. Les vice-présidents, la secrétaire et moi-même avons dressé la liste de ces points que nous avons adressée à la Municipalité. Cette dernière a lu ces questions et a indiqué qu'elle répondait toujours du mieux que possible pendant la séance sur les questions énoncées pendant les points divers et que, si un membre du Conseil souhaitait une réponse plus formelle, il fallait utiliser les outils formels à disposition (droit d'initiative).

Le Président présente les différentes possibilités d'intervention formelle des Conseillers (motion, postulat, projet de règlement, interpellation, question ou simple vœu) et la présentation écran avec les différents liens sera transmises aux Conseillers à la fin de la séance pour approfondir le sujet si besoin.

Séances CC 2024	Remise des rapports	Commentaires
19 février – 20h	7 février	
15 avril – 20h	27 mars	
13 mai – 20h	1 ^{er} mai	
17 juin – 19h	5 juin	Repas de fin d'année
30 septembre – 20h	18 septembre	
4 novembre – 20h	23 octobre	
9 décembre – 19h	27 novembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2024 : 3 mars // 9 juin // 22 septembre // 24 novembre.

5. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Fernandez – Syndic

Littoral Parc :

La mise à l'enquête de l'adaptation du plan d'affectation de la zone Littoral Parc débutera le 21 février, jusqu'au 21 mars. Le secteur Est, « la Plantay » de cette zone n'est actuellement pas affecté et son adaptation fera partie de cette mise à l'enquête

b) M. J.-M. Schlaeppi – Municipal

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 383 – route de Noyer-Girod 2 – pose d'une échelle d'accès en toiture
- Route de Pallatex 5 – changement d'affectation d'un local en sous-sol – transformation d'un ancien local en salle de classe.

Mise à l'enquête abandonnée :

- Parcelle 86 – propriété communale Prieuré 6 – rénovation et transformation du hangar en quatre places de parc. Ce projet a fait l'objet de huit oppositions qui ont été entendues par la Municipalité, le projet a été retiré.

Coup de balai :

Samedi 23 mars, rendez-vous à 09h à la salle polyvalente pour partager un café avant de partir sur différents parcours ramasser les divers déchets aux alentours.

Information déchets :

Les bouteilles de lait en PET arrivent. Ce n'est que le tout début et ne concerne que quelques fournisseurs mais regardez bien sur vos bouteilles quel logo est indiqué avant de les trier. Le changement se fera progressivement et prendra du temps. Pendant cette phase de transition les deux matériaux d'emballage PET et PE seront sur le marché.

c) M. R. Corthay – Municipal

Salle triple :

L'extérieur n'a pas beaucoup évolué depuis le mois de décembre.

L'estimation budgétaire à ce jour est de CHF 15'191'221.- ce qui est exactement le même chiffre qu'au mois de décembre, nous n'avons pas payé un centime depuis.

Une partie des panneaux solaires est arrivée. La pose de ces derniers commence le 20 février.

Les aménagements paysagers sont prévus début mars.

Pose du tapis final sur le chemin des Poiriers et les Communaux prévu mi-avril.

Inauguration de la salle agendée au 1er juin 2024.
Pose du revêtement final sur la terrasse de la salle multifonctions prévue début juillet.

Auberge communale :

Nous avons signé un nouveau bail depuis le 1^{er} mars 2024 avec M. J.-P. Hessmann, nous arrêtons avec M. P. Alves.

d) **M. C. Viquerat – Municipal**

Nous avons été obligés de travailler sur le chemin qui relie la gare CFF d'Allaman au viaduc de l'Aubonne ces derniers mois à cause des pluies de novembre et décembre qui ont fait éclater un collecteur à ciel ouvert. Il a fallu aménager le chemin pour permettre aux machines d'accéder au point de réparation et nous en avons profité pour refaire le chemin.

6. Préavis municipal n°01/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE

Mme L. Jobin lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions initiales du préavis municipal.

M. E. Piquet lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions initiales du préavis municipal.

- M. C. FÜRER – Président : la discussion est ouverte et comme vous l'avez compris la dernière fois, ce préavis a été discuté en séance intercommunale avant, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas avoir de question.

Vote

- d'accepter les nouveaux statuts de l'ASSAGIE, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

Adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les Commissions pour leur travail, leurs rapports et rappelle que nous allons devoir nommer de nouveaux délégués une fois les statuts acceptés. Il encourage chacun à d'ores et déjà y penser

7. Étude du nouveau règlement du Conseil – nomination d'un groupe de travail

- M. C. FÜRER – Président : cela fait déjà un moment qu'on tourne autour de la barre fatidique des 3'000 : 3'000 habitants c'est la limite en dessous de laquelle on peut encore choisir de faire des élections au système majoritaire à deux tours, système actuellement en place à Etoy. Au-delà de 3'000 habitants, nous sommes obligés de passer au système proportionnel avec des listes. Au vu de l'évolution des dernières années, on ne sait jamais si on va atteindre ces 3'000 habitants ou pas. Le problème qui se pose dans

un petit village c'est que, quand il y a deux listes d'entente, si on a par exemple 80 candidats répartis en 40/40, on peut être élu sur une meilleure liste alors qu'on a obtenu moins de voix que quelqu'un qui a reçu plus de voix mais qui est sur une liste moins bonne : ça peut provoquer certaines frustrations. Avoir une seule liste limite l'élection au nombre de sièges disponibles, cinquante candidats pour Etoy, et n'engendre pas de réelle élection et ce n'est donc pas très démocratique. L'initiative De Benedictis au Grand Conseil Vaudois voulait autoriser un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges sur une même liste. Cette initiative a été retirée en décembre 2023. Il y aurait une motion urgente en préparation pour rehausser cette limite des 3'000 habitants mais, en attendant, je pense qu'il faudrait commencer à anticiper. On peut toujours réviser le règlement pour le dépoussiérer un peu. L'idée serait de prendre les devants et de réfléchir à une mise à jour de notre règlement. On peut déjà réfléchir aux points qui seraient liés à l'introduction des listes car si on passait à un système proportionnel il faudra qu'on assure une certaine représentation des listes...c'est une bonne opportunité pour nous de réfléchir à notre fonctionnement et d'y apporter des améliorations. Ma proposition est de créer un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de règlement. Il ne s'agit pas vraiment d'une Commission, avec cinq membres du Conseil au minimum, la Vice-Présidence – Mme S. Thury et M. T. Jakob qui sont volontaires – et si vous m'y autorisez, la Présidence. Le Président n'a pas le droit de faire partie d'une Commission selon notre règlement, c'est pour ça que je vous propose de créer un groupe de travail et que je vais vous faire voter cette proposition. Le nouveau règlement doit être accepté par le Conseil avant le 30 juin 2025 pour pouvoir entrer en vigueur lors de la prochaine législature, ce qui nous laisse un temps raisonnable pour voir ce qui se fait ailleurs, pour prendre des idées, pour discuter des modifications qu'on veut apporter en séances de Conseil, avec la Municipalité et avec la DGAIC (Direction Générales des Affaires Institutionnelles et des Communes). Une fois qu'on sera d'accord, la Municipalité devra nous faire parvenir le nouveau règlement par préavis sur lequel nous pourrions voter. Au niveau charge de travail, je pense qu'on pourrait se voir une dizaine de fois d'ici à l'été 2025.

- M. T. Cretegnny : j'ai fait partie du groupe ayant participé à la révision qui a donné le règlement actuel, j'ai eu beaucoup de plaisir, c'était très intéressant et je vous encourage à vous porter volontaire.

- M. M.-O. Christinat : y a-t-il d'autres Communes, voisines ou pas, qui sont à la limite des 3'000 habitants ou qui auraient récemment passé cette limite et qui pourraient être des exemples ?

- M. C. FÜRER – Président : j'ai eu des échanges avec la Commune d'Échichens il y a deux ans, ils ont dû faire ce pas et nous avons surtout discuté des limites de la solution des deux listes scindées en deux.

- M. V. Bovef : est-ce qu'une projection de l'évolution de la population de la Commune a été faite en fonction des diminutions des possibilités de construire, de l'évolution de la natalité... Aurait-on une chance par hasard de ne jamais passer cette limite des 3'000 habitants ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : notre Commune n'est pas surdimensionnée mais il existe encore des possibilités de constructions notamment sous l'Espérance. Si le plan d'affectation cantonal de Littoral Parc passe, avec

cette nouvelle adaptation, il y a potentiellement 180 habitants supplémentaires du côté de la Plantay ce qui nous fera dépasser le seuil.

- M. L. Magnollay : j'ai aussi fait partie, comme M. T. Creteigny, du précédent groupe de travail, j'ai eu beaucoup de plaisir et je vous encourage à vous porter volontaire. Une chose n'a pas encore été dite : en principe, c'est l'effectif de la Commune au 31 décembre 2024 qui fera foi pour l'élection, on a donc encore la possibilité en 2025 de s'adapter s'il le faut.

- M. C. FÜRER – Président : si nous attendons les chiffres de la fin d'année, nous n'aurons plus que six mois pour faire la révision, d'où l'idée d'anticiper.

Vote

**Mme S. Thury & M. T. Jakob sont élus à la majorité (1 abstention)
M. V. Payot, M. J. Spring, M. D. Olaya, M. G. Laville, Mme I. Golay sont
élus tacitement.**

M. C. FÜRER est élu à l'unanimité.

- M. C. FÜRER – Président : je prendrai contact avec vous pour commencer le travail prochainement.

8. Préavis municipal n°03/2024 relatif à une demande de crédit pour l'étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc – nomination d'une Commission

- M. C. Viquerat – Municipal : c'est parti d'un projet d'intention qui date de quelques années déjà, pour une boucle d'énergie sur Littoral Parc. À ne pas confondre avec un chauffage à distance : ce dernier est une source de chaleur qui peut monter à 80°C et plus et qui va distribuer de l'eau chaude à un certain nombre de bâtiments. Chaque bâtiment, à l'aide d'un échangeur, peut récupérer de la chaleur pour son propre chauffage et chauffer son eau chaude. Avec une boucle d'énergie, on part avec des températures beaucoup plus basses. Le projet qui nous importe pour le moment c'est de créer une boucle d'énergie qui resterait au niveau de Littoral Parc et qui serait alimentée par le lac, avec un pompage au lac. On parle d'une température dans la tuyauterie qui oscillerait autour de 11°C et non pas de 80°C. Sur le plan on voit un pompage au lac sur la Commune de Buchillon, avec un tracé élaboré près de nos conduites actuelles d'eau pour arriver dans Littoral Parc. Pour utiliser cette énergie il faut que chaque destinataire installe un échangeur pour faire du froid ou une pompe à chaleur pour faire du chaud. Voici le principe de base. L'imagination allant bon train, du moment où on pompe de l'eau au lac, on pourrait envisager d'utiliser une partie de cette eau pour l'irrigation qui est pour l'instant alimentée par l'eau potable et pourquoi pas d'aller recharger un bassin qui s'appelle le barrage sur l'Aubonne permettant du turbinage pour la SEFA (Société Électrique des Forces de l'Aubonne). C'est pour cette raison que vous voyez le logo de la SEFA en haut de cette proposition et de ce projet d'intention. Nous avons fait un sondage il y a quelques années, auprès des gros consommateurs de Littoral Parc. Le minimum pour entrer en discussion avait été fixé à 9,5 GW de puissance pour nous permettre d'envisager la réalisation d'un projet. Selon les réponses reçues, nous arrivons à 13,5 GW. Même si ce n'est pas un engagement formel, cela nous

permet d'y réfléchir un peu plus. La répartition de ces besoins est de 10 GW en chaleur et 3,5 GW en froid. Chaleur c'est plutôt hiver, froid c'est plutôt été donc en gros $\frac{1}{4}$ l'été et $\frac{3}{4}$ l'hiver. Pouvoir compléter le système existant par une utilisation sur l'irrigation ferait vraisemblablement du sens. L'étape suivante est d'étudier un peu plus tout ça pour pouvoir fixer un projet qui commence à tenir la route c'est-à-dire avec une estimation globale du coût d'un tel projet, de la faisabilité, de vérifier si on arrive, grâce ou à cause de ces coûts, à un objectif de coût au kWh raisonnable : on parle de 18 à 19 centimes le kWh – et d'avoir les premières discussions avec les propriétaires concernés, vérifier si c'est faisable, s'ils sont d'accord et sinon changer un peu notre fusil d'épaule. L'objectif actuel est d'avoir un projet d'étude de faisabilité qui nous permettra d'avoir le coût global d'un projet et de venir avec des idées sur la manière de financer tout ça. Cette idée a été présentée au Canton qui a déjà octroyé un subside pour la réalisation de cette étude de faisabilité et ils ont ajouté qu'ils n'étaient pas opposés à un pompage au lac, ce qui est déjà pas mal.

- Mme V. Hüsler : pourriez vous clarifier le rôle de la SEFA ? Qui gère le projet avant extension ?

- M. C. Viquerat : l'étude de faisabilité serait financé par le subside cantonal et, à raison de 50/50, par la SEFA et la Commune d'Etoy. On parle de l'étude de faisabilité qui arrivera sur un projet plus précis et c'est là qu'il faudra aller chercher des solutions de financement. Ça passera très probablement par une SA (Société Anonyme). Il restera à décider, vous, nous, du pourcentage dans lequel la Commune sera prête à s'engager dans cette SA mais idéalement il ne faudrait pas que la Commune d'Etoy et la SEFA. Nous anticipons déjà beaucoup par rapport à notre statut actuel. L'objectif est déjà de voir si nous pouvons atteindre un prix au kWh raisonnable. Si on n'y arrive pas, le projet sera abandonné, c'est clair. Le résultat des études effectuées dans ce cadre-là pourrait être partiellement réutilisé pour l'agriculture ou d'autres projets complètement séparés.

- M. T. Jakob : y a-t-il d'autres projets de même type en activité sur lesquels on pourrait tirer des références ?

- M. C. Viquerat – Municipal : vous avez certainement entendu dans la presse qu'il y a un certain nombre de projets qui existent depuis longtemps, un certain nombre qui ont été rénovés et créés dernièrement. Dans ceux créés dernièrement il y a « Morges Lac » qui alimente la région de la gare de Morges depuis le parc des sports. Il y a la nouvelle génération de chauffage à distance des hautes écoles, c'est-à-dire l'université et EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne), en cours de finalisation je crois. Depuis pas mal d'années il y a aussi les Services Industriels de Genève qui alimentent la place des Nations et qui sont en train de travailler dur pour couvrir, idéalement pour eux, toute la ville, on n'en est pas encore là. Les difficultés rencontrées par ce type de projets, depuis trois ou quatre ans, c'est une présence massive de moules dans les crépines de pompage. C'est un problème qui n'est pas négligeable mais des solutions sont en cours de développement : il va falloir aller chercher de l'eau de manière assez profonde sans que cela ne suffise apparemment.

- M. T. Jakob : est-ce que les retours économiques sur ce genre d'expériences sont concluants ?

- M. C. Viquerat – Municipal : il est difficile d'avoir des chiffres précis de la part des Services Industriels Genevois car tout n'est pas public, ils

continuent à travailler pour étendre leur réseau, il faut croire que quelquepart le système est intéressant. Du côté des écoles (EPFL et université), une part est prise en charge par la recherche et une autre par leur fonctionnement donc ils s'en sortent aussi. Du côté de « Morges Lac », sauf erreur, le kWh est commercialisé à 19 centimes.

- M. V. Bovet : le projet apparaît très intéressant mais aussi très complexe, que ce soit dans la phase de réalisation ou dans celle de l'étude de faisabilité. Malgré toutes les compétences qu'il y a dans cette salle, sans entrer dans les détails, y a-t-il une date envisagée pour le début de ce projet ou sera-t-il démarré quand il sera prêt ?

- M. C. Viquerat – Municipal : en terme de planification, l'actuelle date est assez ambitieuse car le Canton nous a mis un délai à la fin de l'année pour toucher le subside. La convention et le préavis qui va avec sont en cours d'écriture et devrait vous arriver rapidement pour pouvoir aller de l'avant et pour que le Conseil communal d'Étoy puisse prendre une décision sur ce projet. Je vous rappelle que les projets de cette ampleur-là, comme le réseau d'irrigation et le réseau d'eau, ont duré une trentaine d'années entre projet d'intention et fin de réalisation. Vous allez me dire, on est beaucoup plus intelligents que nos anciens, on y arrivera plus vite, mais en pratique on part sur un truc qui peut durer très longtemps. Il y a beaucoup d'étapes : la faisabilité est la première étape. Ensuite il faut arriver à construire un projet, fixer des priorités, quelles sont les premières étapes qu'on réalise, quelles sont les extensions qui viendront par la suite etc... on part dans un grand processus et c'est pourquoi je vous invite fortement à vous inscrire dans cette Commission.

- M. C. FÜRER – Président : vous n'êtes pas obligés de prévoir de rester au Conseil communal pour les quarante prochaines années pour vous inscrire à cette Commission.

- Mme V. Hüsler : est-ce que la Commune va s'entourer d'un bureau d'étude spécialisé à un certain moment ?

- M. C. Viquerat – Municipal : nous avons pré-selectionné un bureau d'étude « énergétique » et nous avons reçu son offre pour l'étude. On est en train de préparer ce qui tourne autour. Vous avez pu voir qu'il y a des possibilités d'extension au niveau irrigation, on doit donc encore raccrocher une petite partie dans la faisabilité à ce sujet, réalisée par un autre bureau d'étude. C'est ce qui reste à travailler.

Élection d'une Commission ad hoc

M. V. Bovet, M. R. Roussel, M. S. Thury, M. M. Corthay, Mme V. Hüsler, M. S. Heiniger sont élus tacitement.

10. Propositions individuelles

- M. C. FÜRER - Président : je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la fenêtre de l'Avent, même si ça date un peu mais on ne s'est pas revu depuis. Je n'y étais pas personnellement mais j'ai eu beaucoup d'échos très positifs, merci d'avoir fait perdurer cette tradition. J'ai reçu un point concernant la circulation dans le village et j'invite M. F. Chappuis à venir nous expliquer de quoi il en retourne.

- M. F. Chappuis : Mme E. Glauser et moi-même sommes les porte-parole d'une personne habitant rue de la Gare qui a adressé un courrier au Canton à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), et qui aurait pu en mettre une copie à la Municipalité. Sa lettre est bien torchée, un peu polémique, et parle d'une pollution lumineuse, de bruits et de dangers. Elle a indiqué que deux chats ont déjà été écrasés et se demande s'il faudra attendre qu'un adulte ou un écolier se fasse écraser pour qu'on prenne des mesures. Elle décrit de long en large les turpitudes de cette route, indique que les Syndic précédents, ce qui m'étonne un peu, ont toujours évacué le problème et, à ma surprise, la DGMR, a pris position : je pensais que nous étions fort démunis pour intervenir sur une route cantonale or ce n'est pas le cas : « les routes cantonales en traversée de localité ainsi que les routes cantonales sont la propriété des Communes territoriales chargées d'en assurer la gestion et l'entretien ». Le Canton ajoute qu'ils peuvent participer à 50% pour des études et des mesures. J'ai, la semaine passée, remis une copie de ces deux lettres au Syndic. Dans quelles mesures la Municipalité pourrait-elle profiter de la bonne disposition du Canton pour améliorer cette route qui n'est pas simple et dont bien des riverains se plaignent ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : que répondre ? C'est une des routes d'accès pour notre village parmi trois autres. D'après les informations dont nous disposons, ce n'est pas une route accidentogène, malheureusement il y a deux chats qui ont perdu la vie. Jusqu'à présent il n'y a pas eu d'autre accident de ce type, en tout cas pas avec des personnes, pratiquement pas avec des véhicules. C'est une route un peu spéciale, il y a ce contour, avec le cédez-le-passage quand on descend, on doit ralentir avant d'accélérer, et enfin elle n'est pas large. Quand vous avez un camion qui arrive en face de vous, vous devez vous mettre de côté. On peut aussi voir avec le Canton quelques aménagements possibles, mais lesquels ? Dans le dossier du PACom (Plan d'Affectation Communal), il y a un volet mobilité, qu'on va utiliser pour toutes les routes de notre village, qu'elles soient déjà à 30/kmh ou pas encore. Mais je me vois mal mettre devant vos propriétés des bordures pour éviter que les personnes ne se mettent de côté quand il y a un camion qui vient en face. La route existait avant qu'on y habite, j'ai revu des images des années 1700, certes elle n'était pas goudronnée, elle était certainement beaucoup moins rapide que maintenant puisqu'elle était en terre. Nous prenons en compte toutes les demandes des citoyens pour voir ce qu'on peut y faire mais la route n'est pas extensible. Il n'y a pas de passage piéton car il y a des habitations de chaque côté. Dans sa lettre, cette dame dit qu'elle doit courir pour traverser la route, le problème c'est que moi aussi je cours pour aller en face mais il est difficile de mettre des choses partout du fait des propriétés privées. On va regarder avec notre PACom et aussi avec le Canton pour voir ce qu'on peut y faire, mais on ne peut pas mettre un policier derrière chaque automobiliste. Des imbéciles il y en aura toujours, ceux qui sont pressés parce qu'ils ont attendu cinq minutes à cause d'un camion en face et qui accélèrent font parti de ces imbéciles, mais on ne peut pas les attraper comme ça. On va étudier les possibilités qui ne sont pas nombreuses pour l'instant sur cette route, il faut rassurer cette dame, mais il y a une chose aussi : elle savait où elle habitait.

- M. F. Chappuis : le problème existe, nous en sommes tous conscients. Est-ce qu'une chicane au niveau du premier virage de la cure et une

chicane lors du virage pourrait être un moyen relativement simple d'améliorer la situation ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : il est impossible de mettre une chicane à un endroit tellement serré qu'on ne croise déjà pas une voiture en temps normal.

- M. M.-O. Christinat : si on prend l'exemple de Lavigny, il y a tout un jeu de chicanes parce qu'ils ont la place côté ouest du village, de l'autre côté ils n'ont pas su mettre en place de solution très moderne. Il y a des bureaux spécialisés qui pourraient amener des idées adéquates pour cet endroit.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : j'aimerais qu'on parle de choses identiques : la route qui mène de Yens à Lavigny c'est une route large, toute droite, où on peut mettre des chicanes ; ce n'est pas le virage de la Cure, soyons sérieux quand même.

- M. C. Viquerat – Municipal : dans le cadre du PACom nous avons mis l'étude des aménagements routiers. Actuellement nous en sommes à notre deuxième bureau parce que le premier était, excusez-moi du terme, incompréhensible, nul. Le deuxième qu'on a vu il n'y a pas longtemps, on se demande s'ils sont venus sur Etoy. On va les revoir prochainement mais j'espère qu'ils ont entendu nos commentaires parce que c'est vraiment à se poser des questions. Les bureaux d'études sont là, ils sont engagés dans le cadre du PACom, nous y travaillons, mais pour le moment ce n'est pas très concluant.

- M. V. Bovef : je me suis laissé entendre dire, c'est une question naïve, que la raison pour laquelle le projecteur vidéo de la salle est posé sur une table avec tout un circuit de fils par terre au lieu d'être suspendu au plafond, c'est parce qu'on attendait la version la plus récente possible. Est-il vrai qu'on attend toujours la dernière version ou est-ce qu'il y a un autre problème qui est noyé au fond d'un lac ?

- M. C. Viquerat – Municipal : nous avons reçu une offre qui date d'un certain temps qui était inacceptable : pas pour la qualité du matériel ou de sa génération mais parce qu'elle était de CHF 15'000.- On n'a pas accepté, on voulait continuer à travailler avec cette société car elle nous plaisait en terme de service après-vente...on a reçu une réactualisation de cette offre il y a deux semaines, pour le même prix. On va donc changer de fournisseur.

Séance levée à 21h20.

Prochaine séance :
15 avril 2024 - 20h00

Le Président

La Secrétaire

Christophe Fürer

Fanny Gantin

